

DEMANDE D'AFFECTION D'UNE FEMME DE SERVICE PAR CLASSE MATERNELLE

Monsieur MATSCHEK, rapporteur, expose à l'Assemblée la demande émanant des directrices d'écoles maternelles en vue de l'affectation d'une femme de service par classe maternelle.

Une telle demande équivaldrait à la création de six postes supplémentaires.

Monsieur le Maire précise que ces six postes imposeraient une augmentation des impôts de 7 %.

Monsieur MEJEAN convient que cette demande de six postes supplémentaires ne correspond pas à un besoin réel. Il est proposé de renvoyer l'étude de cette question devant la Commission des Ecoles sur la base de la création d'un demi-poste supplémentaire à l'école maternelle P. Loti et d'un demi-poste à l'école maternelle J. Prévert.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renvoyer l'examen de cette demande devant la Commission des Ecoles.